

[17v] Mêmes jour et lieu

Le révérend Lorenzo Santini, recteur de [l'église] paroissiale sous le titre de San Cervone du lieu de Lavataggio depuis huit ans, dont les revenus annuels sont de 200 livres et l'état des âmes est de 227, fut examiné comme suit et interrogé.

À la question « De quelle manière un serment diffère-t-il d'un vœu ? », il répondit : Un vœu est une promesse faite à Dieu, un serment une invocation de Dieu pour témoigner de la vérité.

À la question « Un père peut-il annuler tous les vœux de son fils impubère ? », il répondit : Il peut.

À la question « Le péché originel peut-il être effacé d'une autre façon que par le baptême ? », il répondit : Il ne peut pas.

À la question « Le péché véniel de parole oiseuse est-il matière à confession ? », il répondit : Tout à fait.

À la question « Combien de sortes de matière à confession y a-t-il ? », il répondit : Deux sortes, la proche et la lointaine.

À la question « Quelle est la forme de l'absolution ? », il répondit : *Absolvo te a peccatis tuis* (« Je t'absous de tes péchés »).

À la question « Que veulent dire les paroles qui précèdent et qui suivent [cette forme] ? », il répondit : Ce sont les oraisons de l'Église, mais elles ne sont pas nécessaires.

À la question « En cas de nécessité, quelqu'un qui ne serait pas prêtre, pourrait-il donner l'absolution sacramentelle ? », il répondit : Pas du tout.

À la question « Quel est l'effet de l'extrême onction ? », il répondit : Il y en a de quatre sortes : une guérison spirituelle ; elle a le pouvoir d'effacer les péchés véniels et mortels oubliés et c'est une guérison corporelle.

À la question « Si quelqu'un contractait [mariage] à un degré prohibé, et pour obtenir plus facilement une dispense ne révélait pas au pontife [le véritable degré], la dispense obtenue serait-elle valable ? », il répondit : Pas du tout, parce qu'il n'a pas dit la vérité.

À la question « Si quelqu'un avait promis à une jeune fille [le mariage] après avoir eu avec elle une relation et qu'il en épousait une autre, le mariage serait-il valable ? », il répondit : Il serait valable.

[18r] À la question « Qu'est-ce que les fiançailles ? », il répondit : C'est la promesse de futures noces.

À la question « Les fiançailles peuvent-elles être annulées ? comment ? », il répondit : Elles peuvent l'être par l'entrée en religion ; quand ils se rendent leur promesse et d'autres façons.

À la question « Si quelqu'un disait par jeu « je te donne au diable », serait-ce un péché mortel ? », il répondit : Pas du tout.

À la question « Un péché mortel peut-il devenir véniel ? », il répondit : Quand quelqu'un [se] proposerait de faire d'une façon et qu'il change d'opinion.

À la question « Que signifie l'Introit pendant la messe ? », il répondit : Il signifie les oracles des prophètes.

À la question « Que signifient les particules de l'hostie qui sont placées dans le calice ? », il répondit : Elles signifient le corps du Christ qui fut placé au sépulcre.

Et il souscrivit lui-même

Moi, Giovanni Lorenzo Santini je confirme ce qui précède [*souscription autographe*]

[...]

Ce jour

Visite de l'église paroissiale du lieu de Lavatoggio sous le titre de San Cervone, dont est titulaire le révérend Lorenzo Santini de Corbara, et dont les revenus annuels sont de 200 livres et l'état des âmes 227.

[59r] En premier lieu, il a visité le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie qui est conservé dans une pyxide d'argent, à l'intérieur de laquelle n'a pas été retiré le corporal.

Le tabernacle est doré, assez décent, avec son pavillon des différentes couleurs.

La clef est dorée, sans cordon de soie et sans floc, et elle est conservée dans un coffre derrière l'autel ; la clef de ce coffre est conservée chez le prêtre.

Le jour de Pâques, qu'il exige des communiantes les billets [de confession] avant d'administrer le sacrement.

Le jeudi de la Cène du Seigneur on fait le *sepolcro* et le Très Saint Sacrement est conservé dans un ostensor.

L'huile est fournie par le peuple.

La cire par les femmes de la compagnie de la Bienheureuse Vierge.

Qu'on se pourvoie de parements et de chasubles de couleur blanche, verte, violette et noire.

Qu'amicts, corporaux et purificateurs soient munis du signe de la croix.

Pendant la messe, l'offertoire est fait par le curé avec baiser au manipule.

Les fonts baptismaux sont en marbre, ronds, assez décents, mais ils se trouvent à droite de l'église.

Les huiles saintes sont conservées dans des vases d'étain avec leur bourse de soie.

L'huile des malades est conservée dans une petite armoire du côté de l'Évangile avec son vase d'étain, avec sa bourse de soie, décentement.

Le sacraire est assez décent ; il manque cependant une serrure et une clef.

Le confessionnal est assez décent ; il n'y a pas les cas réservés ni la bulle *In Cena domini*.

Le maître autel est à la dimension requise.

Il y a une compagnie du *Corpus Christi* et du Très Saint Rosaire sans les bulles.

L'autel de la Bienheureuse Vierge n'a aucun revenu.

La niche est dans l'autel lui-même, pour le reste il est assez décent et orné.

Il y a des particules de reliques sans nom qui furent trouvées dans l'autel démoli de l'église paroissiale et sont conservées dans la niche du côté de l'Évangile.